

Nos Institutions,—Notre Langue,—Nos Lois.

LE SCANDALE LEGISLATIF.

M.M. NICHOLS ET MACNAB A LA BARRE
DE LA CHAMBRE.

Le "Daily Mail" a continué la publication de son dossier relatif au retentissant scandale dont il avait allumé la mèche. On attendait cependant avec trop d'impatience la Législature pour prêter à cette publication un intérêt aussi fiévreux qu'aux premiers articles.

Lundi une foule d'étrangers avait envahi Québec pour assister au bal d'Etat donné par Sir François Langellier en l'honneur de S. A. R. le duc de Connaught. C'est le cas de dire que l'on a dansé sur un volcan.

Le lendemain la Chambre a été envahie par un public dense dont le quart à peine a pu se caser dans la salle des séances au milieu d'un tumulte indescriptible.

Nous faisons grâce à nos lecteurs de toutes les rumeurs, la plupart fausses et démenties par après, qui ont circulé avant et pendant les séances historiques qui viennent de se dérouler.

Il convient cependant d'enregistrer celle qui dit que M. Laurier aurait, au cours de la semaine dernière, délégué deux députés de son groupe à Québec, avec mission d'approcher M. Gouin à ce sujet et de lui faire entendre que le parti libéral souffrirait, au fédéral comme au provincial, de la moindre manœuvre fautive faite pour sauver ceux qui seraient compromis.

M. M. NICHOLS ET MACNAB MAINTIENNENT LEURS ACCUSATIONS.

C'est M. Laverge, député de Montmagny, et son collègue M. Prévost qui ont interrogé les journalistes et conduit les débats avec une grande dignité.

De l'interrogatoire, dont les formalités sont très longues et très

compliquées, il ressort que M. M. Nichols et MacNab n'ont visé que M. Mousseau au sein de la Législature.

LES NOMS LAISSÉS EN BLANC dans l'exposé du "Daily Mail" sont ceux de conseillers législatifs que les accusateurs déclarent être

M. M. GILMAN ET DE VARENNES et ceux de deux fonctionnaires du département en loi de l'Assemblée Législative M. M. ROCHER ET DELAGRAVE.

La commission d'enquête sera saisie de la preuve qu'entendent produire les accusateurs dans leurs cas respectifs.

Mis en demeure de déclarer pourquoi ils avaient ainsi attaqué la Législature, ils ont protesté de leurs bonnes intentions dans les termes suivants :

DÉCLARATION DES ACCUSATEURS.

"Nous désirons établir que les accusations que nous avons portées contre certains membres de cette Législature dans les colonnes de notre journal, le "Montreal Daily Mail", ont été publiées de bonne foi et dans l'intérêt public. Nous croyons, de plus, que ces accusations sont vraies et que si la Législature le désire, preuve en sera faite."

M. M. ROCHER, DELAGRAVE, GILMAN ET DE VARENNES nient pouvoir être impliqués dans l'affaire.

UN COMITÉ D'ENQUÊTE

L'affaire a été référée à un comité d'enquête qui a siégé mercredi sous la présidence de M. Taschereau.

Ce comité devait commencer à entendre des témoins jeudi ; M. Mousseau, absent aux séances de la Législature, a été invité officiellement à comparaître devant le comité.

UN COUP DE THEATRE.

LES TROIS ACCUSÉS DÉMISSIONNENT.

Un coup de théâtre a marqué la journée de jeudi. M. Mousseau a démissionné de l'Assemblée Législative et M. M. Bérard et Bergevin du Conseil Législatif. Sont-ils encore justiciables du Conseil d'enquête ? C'est ce que l'on se demande actuellement. En tous cas celui-ci poursuivra ses travaux, pour connaître la source des accusations et faire la lumière sur le cas des autres personnes citées au cours de l'enquête.

AU CONSEIL LÉGISLATIF.

Comparaisant mercredi soir devant le Conseil Législatif, M. M. Nichols et MacNab ont de nouveau affirmé qu'ils pouvaient prouver leurs accusations.

M. M. de Varennes et Gilman ont protesté de leur complète innocence et, interrogés à leur sujet, les directeurs du "Mail" ont déclaré n'être que l'écho des conversations entre M. M. Mousseau et Hyland.

LES TÉMOINS.

M. M. Nichols et MacNab ont fait déposer une motion pour que l'immunité la plus complète soit assurée aux témoins qu'ils veulent faire entendre, M. M. Edward Beck, G. B. Biddinger, S. C. Maloney, F. D. Keyes, Mlle Margaret E. Bailey, G. T. Martin et Alex Applebee, tous des États-Unis, sauf M. Beck.

ACCEPTERA-T-ON LES DÉMISSIONS ?

L'opposition s'oppose à ce que les démissions données par les accusés soient acceptées.

Il y a en effet quelque chose de choquant dans cette désertion en face du danger.

Que ces messieurs attendent au moins que la preuve soit faite, dans un sens ou dans l'autre.

LE BILL 158.

Dès leur première comparution à la barre de la Chambre, M. M. Nichols et MacNab ont été mis sur la sellette à propos du bill 158, dans lequel on voudrait ne plus voir rien d'excessif.

A notre avis la question est accessoire.

Si l'on peut, en payant, faire passer un bill qui contient des choses qui devraient être rejetées, c'est odieux.

Mais si, pour faire passer un bill qui ne contient rien de répréhensible, rien d'excessif, rien qui aille à l'encontre de l'intérêt général, il faut payer encore, c'est doublement odieux.

Où on non a-t-on reçu de l'argent pour appuyer des bills ?

Tout est là.

C'EST UNE INDIGNITÉ.

M. M. Nichols et MacNab ne sont pas traités, à la barre des Chambres Haute et Basse, devant lesquelles ils comparaissent, comme des témoins ou des accusateurs, mais bien comme des accusés.

On les met littéralement sur le gril, on leur pose des questions injustifiées et injustifiables, on les traite comme des prisonniers.

C'est une indignité !

C'est une indignité aussi de la part de certaine presse de dire qu'ils reculent et désavouent la rédaction de leurs articles.

La ferme et digne attitude des journalistes en cause est inattaquable à ce sujet.

On dirait qu'on veut leur faire expier leur courage et qu'on veut dégoûter les gens qui tenteraient de porter le balai dans les écuries d'Augias.

AUTOUR DU SCANDALE

Les révélations du *Daily Mail* ont fait, comme bien on pense, couler des flots d'encre.

Les journaux rouges essaient, mais en vain, de faire bon cœur contre mauvaise fortune. Comme le roquet battu ils aboient, à vous assourdir, et se tourne-boulent les méninges pour trouver des arguments qui fassent diversion.

Ils font tout ce qui est possible pour porter le scandale sur le terrain politique, en accusant le parti conservateur d'avoir tendu à certains de ses adversaires un piège ignoble.

Mais c'est en vain.

Le chien aboie, la caravane passe. La caravane passe, c'est-à-dire la vérité, qui est en marche, et à laquelle tout homme d'honneur doit aplanir le chemin.

Aux épileptiques affirmations des *Soleil* et autres feuilles écarlates, écarlates par nature et de plus, cette fois, écarlates de rage, de honte et de dépit—M. Bourassa répond, dans le *Devoir*, de façon très sensée :

"Cette défense maladroite, dit-il, ne peut être propre qu'à marquer davantage la portée d'une parole que le détectaphone Burns attribue à l'un des inculpés : 'J'appartiens au bon parti... au parti au pouvoir. C'est utile.'"

Et "qu'il soit odieux en soi d'employer des agents de police, avec les méthodes qui leur sont propres, pour rechercher les malfaiteurs du parlement, c'est ce que l'on ne saurait admettre de sang froid."

C'est très bien dit et toute la réthorique à côté du nébuleux et prud'homme *Soleil* ne pourra entamer cette riposte marquée d'un limpidement bon sens.

Les journaux rouges ont aussi beaucoup crié qu'on voulait jeter le discrédit sur la province de Québec et la race Canadienne-Française.

A cela le *Nationalist* répond aussi par des paroles d'élémentaire logique :

"Il faut se garder, en effet, de confondre l'individu avec la race. Et il serait je pense difficile d'établir dans le cas qui nous occupe, que M. M. Bérard et Bergevin, appelés au Conseil Législatif par le premier ministre, ou que M. Mousseau, élu par la majorité des votants de Soulanges, personnifient la race canadienne française. Il peut arriver—encore que ce soit rare—qu'un homme incarne, à une minute exceptionnelle, toutes les aspirations de sa race ; mais ce n'est pas là le privilège naturel et constant de législateurs, fussent-ils inamovibles, qui expédient prestement des bills privés."

Et c'est parfaitement exact, pas un canadien-français intègre et honnête ne se croira plus déshonoré du fait qu'un de ses députés serait pris en flagrant délit de concussion que du fait, plus vulgaire, qu'un de ses compatriotes serait convaincu de vol à la tire ou de cambriolage.

Toujours à propos du scandale *L'Action* écrit ceci :

"Il y a deux ans que l'*Action* annonçait au public, 'affidavit' et documents à l'appui, que M. J. Octave Mousseau, député de Soulanges, se fait, d'ordinaire, payer par les gens pour leur rendre service comme député."

"Il y a deux ans également que nous racontions comme quoi :

"1o.—M. Georges Marcell étant maire de Notre-Dame de Grâce s'était vu forcer de verser à M. Bérard (de l'étude Gouin, Lemieux, Bérard et Cie.) par l'intermédiaire de M. John A. O'Sullivan, avocat, la somme de \$400.00 pour faire passer à Québec un bill intéressant la dite municipalité de Notre-Dame de Grâce ;

"2o.—Comme quoi M. Jérémie Décar, secrétaire de la province et ennemi personnel de M. Georges Marcell, avait pu bloquer ce bill ;

"3o.—Comme quoi M. Gouin, sur la menace d'un scandale, avait fait restituer à M. Marcell, par son associé M. Bérard, les \$500.00 en question."

Notons encore que de tous les articles parus dans les gazettes libérales il ressort que si les amis de M. M. Bérard, Bergevin et Mousseau sont foudroyés par l'accusation du *Mail*

ils sont bien davantage encore honnêtes et dépités de ce que ceux-ci se soient fait prendre, comme des "poires", dans les filets d'une machination policière.

Et pourtant, ça devrait les consoler.

L'ASSOCIATION CATHOLIQUE DE LA JEUNESSE CANADIENNE-FRANÇAISE.

Ainsi que nous l'avons annoncé, l'A. C. J. C. tiendra un Congrès à Montréal au mois de juin prochain.

Sa Grandeur Mgr Bruchési, dans une lettre adressée au président de l'Association, a accepté la présidence d'honneur de ce congrès.

"Ce congrès, dit-il, sera votre manière—je ne vois pas de meilleure—de célébrer le dixième anniversaire de la fondation de cette association que j'ai eu tant de bonheur à bénir à son berceau, qui s'est magnifiquement développée dans nos divers diocèses, qui compte déjà à son crédit bien des gestes nobles et courageux, et sur laquelle nous savons pouvoir compter dans toutes les causes où la doctrine, la morale et le vrai patriotisme se trouvent intéressés."

"Vous vous étiez tracé, en trois mots, un programme qui résumait vos devoirs de chrétiens : 'Piété, étude, action'. Je vous rends volontiers ce témoignage que par la plume et la parole, dans l'intimité de vos cercles et dans vos manifestations publiques, dans les œuvres dont vous avez pris l'initiative, vous y avez été fidèles."

"Vous n'avez eu peur, nulle part, d'affirmer votre foi de catholiques, et cette foi vous l'avez vécue. Jeunes gens, mes amis, je suis content et fier de vous."

"Lors du congrès que vous teniez récemment aux Trois-Rivières, vous avez étudié, sous ses aspects multiples la question de l'éducation et de l'instruction. Quels beaux et solides travaux plusieurs d'entre vous nous ont donnés, et par des statistiques laborieusement recueillies, jointes à d'irréfutables arguments, comme vous avez victorieusement répondu aux détracteurs de nos écoles et de tout notre système d'enseignement !

"De loin, je vous ai applaudis de tout cœur."

"Maintenant, c'est le devoir social qui vous préoccupe, et vous vous proposez d'en faire le thème principal de vos études et de vos discussions à votre prochain congrès. Je vous en félicite. Rien ne me paraît plus important à l'heure présente."

"Vous savez à quelles sources vous inspirer. L'Église vous éclaire de ses sages et infaillibles enseignements. Elle vous indique la solution de tous les problèmes qui tourmentent l'esprit humain. Mettez en Elle une filiale confiance. Elle orientera votre activité et votre zèle."

† PAUL, arch. de Montréal.

Société Générale des Éleveurs de la Province de Québec.

L'assemblée annuelle de la Société Générale des Éleveurs de la province de Québec, aura lieu à l'Hôtel Queen, à Montréal, près de la gare du Grand-Tronc, à dix heures de la matinée, le mardi dix février prochain.

Il y aura trois séances : 10 hres a. m., 2 hres p. m., et 7 hres p. m. Les honorables ministres de l'agriculture de Québec et d'Ottawa seront présents à celle de l'après-midi.

Messieurs les membres sont priés de donner leurs noms, en arrivant, au Secrétaire, qui leur remettra un insigne.

Tous ceux qui assisteront à cette assemblée sont cordialement invités à dîner à l'Hôtel Queen même, aux frais de la Société. Leur insigne leur servira de billet d'admission à ce dîner.

M. "Hyland" nommé chef de la police de New-York.

Guy B. Biddinger, le généreux "M. Hyland", de Martin & Co., qui a si généreusement donné l'hospitalité et l'argent à Québec, lors du passage du Montréal Fair Bill, a été choisi comme premier sous commissaire de la police de New-York. Il est le véritable chef de la police et occupe le premier rang parmi tous les officiers de la police du continent américain.

Par la petite porte.

Si les législateurs accusés par le *Daily Mail* de péculat ne peuvent confondre leurs accusateurs et sortir du prétoire le front haut, par la grande porte, il s'agirait de les faire évader par une porte basse sans être blanchis des soupçons qui pèsent sur eux.

C'est ce qui ressort d'un long article publié mardi par *La Presse*, sur deux colonnes et en caractère gras, lequel tendrait à prouver que le témoignage du détectaphone de l'Agence Burns étant parti et incomplet ne peut être recueilli contre les accusés.

Pour qu'un témoignage soit valable il faut, dit *La Presse*, le contrôle de la vue et de l'ouïe, et la machine est aveugle.

Nous ne pouvons prévoir quel accueil sera fait à cette thèse inattendue, mais en tous cas, si le témoignage de la machine était jugé ne pas revêtir un caractère légal et judiciaire, et qu'il fut concluant aux yeux du public, il pourrait se faire que même échappent au jugement de leurs pairs, les accusés n'échapperaient pas à celui du public, et seraient à tout jamais tenus pour coupables et irrémédiablement tarés.

Le tarif.

En dépit des modifications faites dans le tarif américain, la moyenne des droits aux États-Unis est de 26 à 29 p. c., selon le *Times* de Londres, contre 26 p. c. au Canada.

UNE GRANDE VOIX.

"Pour l'honneur du pays, aucun gouvernement ne peut exister, qui est atteint et couvert d'un soupçon d'infamie."

LORD STRATHCONA.

Sur les Études Classiques

POLEMIQUE INTERESSANTE.

REPOSE DE M. P.-E. LAMARCHE, M. P.

(Suite et fin)

Mon ancien condisciple, dans son filandreux épitre, fait oublier que pendant de longues années il a recherché la concision attique des meilleurs écrivains de la Grèce et son argumentation ne semble pas être celle d'un homme qui a déjà pris contact avec la logique serrée du "Pro Milone" ou des "Catilinaires".

Les compliments superflus à mon adresse allongent inutilement l'article et ne peuvent faire pardonner des erreurs de faits manifestes et des déductions qui paraissent invraisemblables même à ceux qui n'ont pas appris par cœur cette formule de contrepoison en matière de raisonnement : "Barbara, Celarent, Darii, Perioque, Prioris..."

Quant aux petites méchancetés je les ai goûtées sincèrement et les souvenirs qu'elles ont évoqués en moi leur ont acquis d'avance une place dans mon album, tout comme si elles avaient été écrites par quelqu'un qui aurait déjà goûté Madame de Sévigné ou Madame Swetchine ou encore le classique et spirituel Boileau.

Si la longue lettre de mon laborieux ami était soumise au filtre d'une analyse logique voici comment un candidat au Baccalauréat pourrait résumer les pensées principales qui s'en dégagent :

1o.—Il faut conserver dans nos collèges l'enseignement du grec et du latin parce que c'est la meilleure méthode d'entraînement intellectuel.

2o.—Il ne faut pas s'attendre, en sortant du collège, à posséder toutes les connaissances pratiques. Il n'y a pas de place pour cela dans une tête d'enfant.

3o.—Le programme des études classiques doit être fait plutôt pour ceux qui doivent finir le cours que pour ceux qui doivent, pour une raison ou pour une autre, l'abandonner.

4o.—Paul Emile Lamarche au collège était roublard, un peu paresseux, lisait Bossuet dans le livre de son voisin, sortait pendant la

De l'utilité des dictionnaires.

"Le style, c'est l'homme" a dit M. de Buffon.

"Le nom, c'est l'homme" ont dit beaucoup de gens qui croient dur comme fer à un long atavisme. Il est certain que les noms de famille proviennent d'anciens sobriquets et le moins érudite se doute bien des raisons pour lesquelles on a appelé un de ses ancêtres Lheureux, Lévillé, Sansfaçon, Sansquartier, Vaillant, Lepage, Lion, Bandet, Gascon Charbonnier ou Cochon.

Il en est d'autres, déformés ou d'origine linguistique plus obscure, mais pour expliquer ceux-ci nous avons les dictionnaires.

Ouvrons celui de M. N. S. Dionne : "Origine des familles émigrées et signification de leurs noms" et nous y lisons que BÉRARD signifie soldat, BANDIT, ce qui n'est pas très flatteur pour les honnêtes gens qui portent ce nom ; que MOUSSEAU veut dire émuoussé, usé, ce qui avait sans doute trait au sens moral de l'individu ainsi qualifié, et à l'individu lui-même lorsqu'il avait été mis en mauvaise posture, ou encore MONCEAU, mot auquel on est tout de suite tenté d'accoler "d'or" bien que les recettes au Canada se fassent plutôt en papier.

Quant à BERGEVIN, avec son faux air de nom français, il proviendrait du nom d'un bourg allemand : BERGHEIM.

C'est un geai paré des plumes du paon !

Le "free food".

Si le pays adoptait la politique du "free food" il mettrait en péril 6925 établissements de commerce canadiens, d'une valeur de 133 millions de dollars, employant 52,000 hommes.

(Suite sur la 4ème page)

DE PARTOUT

LA SANTÉ DE SIR JAMES.

La santé de Sir James Whitney, premier ministre d'Ontario, ramené malade de New-York à Toronto, va s'améliorant de plus en plus.

LA BEAUCE REDOUTE L'INONDATION

La quantité de glace déjà amoncelée dans la rivière Chaudière fait craindre une débâcle désastreuse au printemps.

L'IMMIGRATION

Durant l'année 1913, qui n'est pas l'exercice fiscal qui se termine au 31 mars, l'immigration a été de 418,870 contre 395,804 en 1912. L'augmentation est donnée seulement par l'Angleterre et l'on constate une forte diminution des Etats-Unis.

LE PORT DE MONTRÉAL

La Commission du Port de Montréal demande au gouvernement fédéral un nouveau prêt de \$15,000,000, pour poursuivre ses travaux d'amélioration.

TERRIBLE OURAGAN

Un ouragan terrible a dévasté la côte du Pacifique, aux Etats-Unis.

L'EMPEREUR GUILLAUME A 55 ANS

Cet anniversaire a été célébré dans toutes les parties de l'empire allemand et de nombreux honneurs ont été accordés par le souverain à cette occasion.

NOUVEAU TRAITEMENT

Le docteur Tessier, de Paris, vient d'annoncer que les injections de platine peuvent guérir l'obésité. Le traitement est assez long mais n'offre pas d'ennuis sérieux à ceux qui s'y soumettent.

LES SUÉDOISES AURONT LE DROIT DE VOTE

Le roi Gustave de Suède a annoncé que le gouvernement a décidé de demander au Parlement l'adoption d'une loi accordant aux femmes le droit de vote le plus complet. Les Suédoises seront "électrices" et éligibles à tous les postes.

Chronique Parlementaire.

PAROLES INUTILES.

LE COUT DE LA VIE.

La Chambre des communes a repris ses travaux lundi et continué le débat sur l'adresse. M. D. A. Lafontaine et l'hon. M. Lemieux ont paraphrasé le discours de leur chef Sir Wilfrid Laurier et ont parlé longtemps sans rien apporter de nouveau au débat.

M. Broder, de Dundas, a ensuite parlé de la cherté du coût de la vie. Il préconise l'amélioration des chemins pour aider au développement de l'agriculture et accuse le Sénat d'avoir fait un tort immense en rejetant le bill des grandes routes, ce qui a causé un préjudice considérable aux cultivateurs. Ceux-ci, dit M. Broder, ne se plaignent guère de la situation au point de vue du coût de la vie. Il préconise l'envoi des immigrants sur les terres et non dans les villes, se déclare adversaire de l'abolition du droit de douane sur les blés et croit que la farine devrait être faite dans le pays et exportée de préférence au blé brut.

Si le pays ne produit pas assez pour lui-même il faut développer l'agriculture mixte et encourager le goût de la culture chez les enfants.

Les libéraux en désaccord.

Avant la séance de lundi les libéraux avaient tenu un caucus pour discuter l'opportunité de présenter un amendement au discours du Trône relativement au "Free Food" (entrée libre des produits alimentaires).

Les députés n'ont pas été tous d'accord à ce sujet, et l'amendement à cet effet a été remis à plus tard, lorsque le ministre des Finances prononcera son discours sur le budget. L'amendement Laurier rejeté à 44 voix de majorité.

Mardi soir à onze heures quarante-cinq minutes, le ministre écartait, à une majorité de 44 voix, l'amendement Laurier à l'adresse en réponse au discours du Trône. Mais la gauche annonça son intention de saisir la Chambre d'un nouvel amendement mercredi après-midi portant sur l'admission en franchise du blé américain en Canada, afin que, en vertu du tarif Wilson-Underwood, le blé canadien ait le libre accès des marchés américains. Le ministre a consenti à l'ajournement de la séance.

La journée avait été prise notamment par un substantiel discours de l'hon. M. Pelletier.

Celui-ci a fait une brève allusion aux événements de Québec, et ses paroles ont suscité l'attention de la gauche. Mais il s'est gardé d'y

mettre une ombre de politique. Quant au reste de son discours, il renferme d'intéressantes déclarations à propos du canal de la Baie Georgienne, des paroles qui ont suscité des mouvements de curiosité de la gauche, au sujet du remaniement de la carte électorale fédérale, et des statistiques, à propos de la représentation libérale et conservatrice de la province de Québec, à Ottawa, depuis 1904, qui font réfléchir les libéraux.

Chaque fois que l'on a fait une redistribution dans la province de Québec des sièges de la Chambre des Communes, jusqu'en 1891, dit l'hon. M. Pelletier, on s'est attaché à réduire le parti conservateur, à sa plus simple expression. En 1904, les conservateurs avaient 11 représentants dans la province de Québec et les libéraux 54. En 1908, c'était pratiquement la même chose. En 1911 la proportion a atteint 28 contre 37. Voyons maintenant le vote : les libéraux ont obtenu en 1904, 147,239 votes et les conservateurs 109,821. En 1908 les libéraux ont eu 153,393 et les conservateurs 129,364. En 1911, les libéraux ont obtenu 164,274 et les conservateurs 159,292. Si la redistribution avait été équitable les conservateurs au lieu de 11 députés en 1904 et 1908, en auraient eu 27 et les libéraux 38. En 1908 les conservateurs en auraient eu 29 et les libéraux 36 et en 1911, les conservateurs auraient eu 32 députés et les libéraux 33.

L'opposition a recommencé mercredi ses discours en faveur de l'admission en franchise du blé américain.

Pourquoi Sir Wilfrid....?

Le sénateur Bolduc a répondu d'excellente façon à certains détracteurs du gouvernement au cours d'une séance du Sénat.

Il ne comprend pas, ou ne s'explique pas pourquoi le bill des grandes routes a été défilé parce que les bons chemins sont de première nécessité dans ce pays-ci.

En ce qui concerne le coût élevé de la vie, il dit que ce n'est pas du au tarif actuel. Dans tous les cas, pourquoi Sir Wilfrid Laurier ne l'a-t-il pas réduit pendant les quinze années qu'il a été au pouvoir. Le gouvernement fait des efforts considérables pour faire face à la situation que lui a créée l'administration précédente.

Nous attendons la réponse de Sir Wilfrid.

La santé du Saint-Père.

La "Tribuna" publiait samedi un article sur la santé du Pape, qui a donné lieu à un démenti de la part du Vatican. "Quoique le Pape, dit la "Tribuna", reçoive chaque jour les cardinaux et les évêques, l'état de sa santé cause de graves inquiétudes. On a observé que les yeux de Sa Sainteté sont, à certains moments, brillants d'une manière inquiétante, et que des périodes de grande faiblesse font suite à des moments de bonne santé."

Cependant au Vatican on donne un démenti formel à ces rumeurs. On soutient que le Souverain Pontife se porte bien. On admet seulement que tous les moyens sont employés pour conserver au pape toute sa force. Les audiences se font plus rares, et les cérémonies fatigantes ont été retranchées, par ordre de ses médecins.

Les pèlerinages à Ste-Anne de Beaupré.

On vient de publier les statistiques du mouvement des pèlerinages à Ste-Anne de Beaupré pour la dernière année. Durant cette année, il y a eu un sanctuaire de la grande thaumaturge, 40,724 pèlerins et visiteurs. Le nombre de pèlerinages organisés a été plus élevé qu'en 1912, soit 152 au lieu de 145. Sur ce nombre 123 sont venus de la province de Québec, 11 des Etats-Unis, 7 d'Ontario, et 1 des autres provinces. Le diocèse de Québec vient en premier lieu avec 50,989 pèlerins; viennent ensuite Montréal et Trois Rivières.

Le nombre des messes célébrées dans la basilique de Ste-Anne a été de 7,800; 1000 messes chantées et 6,800 messes basses. Durant l'année 206,000 communions ont été distribuées.

DÉBARRASSEZ VOS LITS DES FUNAIRES

en employant le

PCSON LIQUIDE DE LYONS

Une application les détruit, sinon vous

vous en débarrassez.

Une ère de prospérité.

La ferme croyance de l'hon. W. T. White, ministre des finances du Canada, est que le pays est à la veille d'entrer dans une ère de prospérité. Ce sentiment, également partagé par les gérants des différentes banques, a sa répercussion sur le public en général. Ce sentiment est confirmé également par la fermeté et l'activité des différentes valeurs sur les marchés du Canada, au cours de la dernière semaine, fermé et activé qui semblent vouloir se continuer durant la présente semaine. On constate que l'argent arrive en plus grande abondance sur tous les marchés du monde. Les taux de l'argent en Angleterre sont baissés et les plus importants marchés étrangers prennent de la vigueur de jour en jour. Mais ce qu'il y a de derrière cet état de choses, c'est le sentiment d'optimisme qui règne chez les financiers canadiens, et qui est basé sur le fait important que la superficie de terres à blé dans l'Ouest canadien a augmenté d'environ 2,000,000, soit à peu près 12 pour cent.

Le Fromage de Québec

Dans le dernier concours des fabricants, ouvert par la Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec, M. Willie Tremblay, de Grande-Baie, comté de Chicoutimi, obtient le premier prix et la médaille d'or. Il est suivi de près par d'autres bons fabricants.

Comme nous recevions le rapport des juges de ce concours, il nous arrivait une lettre de M. Weddel, de Londres, Angleterre, donnant son appréciation du fromage qui lui a été expédié par la Coopérative des Fromagers. Il dit :

"Nous pourrions mentionner que les fromages expédiés sous la marque "C. P. 55" ont été, durant toute la saison, d'un goût parfait et de très bonne qualité, leur seul défaut étant qu'ils étaient trop verts ou pas assez mûrs."

Le fabricant de la marque "C. P. 55" est M. Tremblay.

Fait remarquable, le classificateur de la maison Weddel, à Londres, corrobore entièrement la classification faite, à Montréal, par M. Bourbeau, pour le même fromage; ce qui démontre que les patrons, les fabricants et les exportateurs doivent avoir pleine confiance dans le travail de classification fait par notre inspecteur général.

Nous adressons nos plus sincères félicitations à M. Tremblay pour le succès qu'il vient d'obtenir. Il fait honneur à la province.

Ce fabricant fait partie du syndicat de M. Pitre Gaudreault, de Chicoutimi, dont le travail, comme inspecteur, a toujours produit d'excellents résultats. Ce syndicat compte le plus grand nombre de bonnes fabriques et de fabricants compétents sous tous les rapports.

Outre son habileté comme fabricant, M. Tremblay est d'une propreté minutieuse. La tenue de sa fabrique ne laisse rien à désirer. Il est sévère dans la réception du lait et refuse impitoyablement tout lait acide ou malpropre apporté par les patrons. Ces faits expliquent le succès qu'il vient de remporter.

Les patrons ont aussi leur part dans les éloges que nous adressons à M. Tremblay. S'ils n'avaient pas fourni du lait d'une qualité irréprochable, M. Tremblay n'aurait pas pu livrer, toutes les semaines, à la Coopérative, un fromage de choix, dont la qualité a été appréciée non seulement ici mais même en Angleterre.

Ce que M. Tremblay a fait, les autres fabricants peuvent et doivent le faire. Les cultivateurs ne sauraient être trop particuliers dans le choix de leur fabricant.

G.-A. GIGAUT, Sous Ministre de l'Agriculture.

Les colis postaux.

Le service des colis postaux sera inauguré le 10 février prochain.

Le poids en est limité, pendant les 3 premiers mois, à 6 livres, pour être porté par après à 11 livres.

L'affranchissement des colis sera fait au moyen de timbres-poste.

L'envoi de liqueurs enivrantes est interdit.

Le maximum de la dimension d'un colis est fixé à trente pouces de longueur par un pied de largeur ou d'épaisseur, mais l'on acceptera des colis ayant trois pieds et 6 pouces de longueur pourvu que la longueur et l'épaisseur réunies n'excèdent pas six pieds. Par exemple un colis ayant trois pieds et 6 pouces de longueur, peut mesurer deux pieds et six pouces de circonférence dans la partie la plus épaisse. Un colis qui est court peut être plus épais; ainsi un colis dont la longueur n'excède pas trois pieds peut

LES PILULES ROUGES

La grande spécialité pour les maladies des femmes, guérissent l'anémie.

On reconnaît l'anémie à la pâleur du visage, à la décoloration des veines superficielles, à la blancheur des lèvres et des ongles, aux palpitations du cœur. L'anémie amène dans l'organisme féminin un affaiblissement progressif qui ouvre la porte à tous les maux. Elle agit comme un sinistre labourer et prépare le terrain aux microbes et aux bacilles qui, en quelques mois, font trop souvent d'une jeune fille saine et vigoureuse, une malade pâle et alanguie. Quand le sang est riche et pur et tant qu'il reste rouge et actif, il n'y a que de légers nuages, sans grande gravité dans l'existence de la jeune fille ou de la femme. Mais la position devient grave quand il s'appauvrit. La pauvreté du sang est la cause de tous les maux qui viennent assombrir son existence. Les douleurs secrètes, les maux de tête, les douleurs dans le dos, les points de côté, les joues pâles, les yeux noirs et cernés, l'appétit qui s'en va, l'irritabilité nerveuse qui arrive, les attaques de nerfs, les attaques de bile, la langueur, l'abattement et toutes les misérables sensations que les femmes éprouvent dans leurs jours de mauvaise santé, tout cela provient de la pauvreté ou de l'impureté du sang.

Les femmes malheureusement négligent trop souvent de prêter attention aux premiers symptômes de la faiblesse. Elles remettent toujours à plus tard de se soigner et escomptent trop que les forces se rétablissent toutes seules. C'est une grave erreur. Plus le mal est lent à venir, plus il est long à partir. Il est effrayant le nombre de femmes victimes de l'anémie et dont elles ne se doutent pas. Toutes, au début, croient qu'elles ne se sentent jamais mieux portées. On dirait que l'anémie trompe jusqu'au dernier moment les femmes qu'elle va détruire. Et voilà pourquoi il faut bien se méfier et résister, réagir avant que la faiblesse ait fait dans le défectueux organisme féminin des ravages sérieux. Dès que la femme constate que ses forces périclitent, que ses couleurs se fanent, que son estomac se détraque, elle doit se mettre, avant que le sang s'appauvrisse davantage, au traitement des PILULES ROUGES de la Compagnie Chimique Franco-Américaine qui sont seules capables de la sauver. Les PILULES ROUGES pour les femmes pâles et faibles sont réparatrices purifiantes, et fortifiantes. Elles donnent aux organes affaiblis tout ce qui leur est nécessaire pour recouvrer l'énergie des meilleurs jours; elles tonifient l'estomac et lui rendent la force nécessaire pour bien digérer.



Mme M. DUMONT, Lowell, Mass.

Guérie par les Pilules Rouges.

CONSULTATIONS GRATUITES.—Les femmes qui sont trop éloignées pour venir voir nos médecins, peuvent les consulter par lettres; sur leur demande, nous leur enverrons un questionnaire qui les aidera à bien détailler leur état et à bien le faire connaître. Après une étude sérieuse des symptômes décrits, nos médecins indiqueront les moyens à prendre pour combattre le mal.

Les Pilules Rouges, jamais vendues autrement qu'en boîtes de 50 pilules et portant l'étiquette de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, se trouvent chez tous les marchands de remèdes. Jamais elles ne sont vendues de porte en porte. Elles sont aussi envoyées par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c. une boîte, \$2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées:

COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274 rue Saint-Denis, Montréal.



SIROP DU DR. CODERRE POUR LES ENFANTS.

Est offert aux mères de famille, tel que préparé par le Dr. J. Emery Coderre, et positivement le seul recommandé par tous les médecins de l'Université et du Collège Victoria. Voici les noms :

Dr. A. P. BEAUBIEN,	Dr. P. MUNRO,
Dr. O. RAYMOND,	Dr. L. B. DUCHESNEAU,
Dr. A. P. DELVECCHIO,	Dr. D. W. ARCHAMBAULT,
Dr. HECTOR PELTIER,	Dr. Th. E. D'ODET D'ORSONNENS,
Dr. A. B. CRAIG,	Dr. A. T. BROSSEAU,
Dr. G. A. BEAUDRY,	Dr. Alex. GERMAIN,
Dr. ELZEAR PAU VIN,	Dr. E. J. ROY,
Dr. J. B. FIBAUD,	Dr. H. TRUDEL,

Tous ces médecins ont certifié que le Sirop de Dr. CODERRE pour les enfants, est préparé avec les médicaments propres au traitement des maladies des enfants telles que : Coliques, Diarrhée, Dysentée, Dentition douloureuse, Toux, Rhume, Etc.

Insistez auprès de votre marchand pour qu'il vous donne le Sirop du Dr. CODERRE et n'en acceptez jamais d'autre. Évitez les imitations. Vendu par tous les marchands de remèdes, à 25c la bouteille.

avoir trois pieds de circonférence.

Voici le tarif d'affranchissement des colis mis à la poste dans la province de Québec :

Tout bureau de poste dans un rayon de 20 milles, y compris le bureau d'origine : 1 livre \$0.05; 2, \$0.06; 3, \$0.07; 4, \$0.08; 5, \$0.10; 6, \$0.12; 7, \$0.14; 8, \$0.16; 9, \$0.18; 10, \$0.20; 11, \$0.22

Tout bureau de poste au-delà de 20 milles, mais dans la province : 1, 0.10; 2, 0.14; 3, 0.18; 4, 0.22; 5, 0.26; 6, 0.30; 7, 0.34; 8, 0.38; 9, 0.42; 10, 0.46; 11, 0.50.

Tout bureau de poste dans l'Ontario ou dans les provinces Maritimes : 1, 0.10; 2, 0.16; 3, 0.22; 4, 0.28; 5, 0.34; 6, 0.40; 7, 0.46; 8, 0.52; 9, 0.58; 10, 0.64; 11, 0.70.

Tout bureau de poste dans le Manitoba : 1, 0.12; 2, 0.20; 3, 0.28; 4, 0.36; 5, 0.44; 6, 0.52; 7, 0.60; 8, 0.68; 9, 0.76; 10, 0.84; 11, 0.92.

Tout bureau de poste dans la Saskatchewan : 1, 0.12; 2, 0.24; 3, 0.44; 4, 0.44; 5, 0.54; 6, 0.64; 7, 0.74; 8, 0.84; 9, 0.94; 10, \$1.04; 11, \$1.14.

Tout bureau de poste dans l'Alberta ou dans la Colombie Britannique : 1, 0.12; 2, 0.24; 3, 0.36; 4, 0.48; 5, 0.60; 6, 0.72; 7, 0.84; 8, 0.96; 9, \$1.08; 10, \$1.20; 11, \$1.32.

L'affranchissement maximum sur tout colis ne devra pas excéder 1 cent par once.

Le tarif indiqué dans le premier paragraphe s'applique aussi lorsque la distance de 20 milles se prolonge dans une province voisine.

Pendant la période d'organisation comprenant les mois de février, mars

et avril 1914, un droit additionnel de cinq cents payables en timbres-poste sera imposé sur chaque colis mis à la poste pour livraison locale dans les endroits où existe la distribution des lettres par facteurs.

NOUVELLES DUC.P.R.

Le capitaine Batham, du paquebot "Empress of Russia" et commodore du service trans pacifique sur le C. P. R. laissera son navire au prochain voyage pour entrer dans les nouvelles fonctions de surintendant de la flotte. Il sera remplacé à bord de l'"Empress of Russia" par le capitaine Wesley Davison, actuellement en charge de l'"Empress of India"; le capitaine F. L. Davison, autrefois du "Mount Eagle" commandera l'"Empress of India".

Si le capitaine Sam Robinson de l'"Empress of Asia" prend sa retraite, il sera probablement remplacé par le capitaine W. D. Hopcraft de "Empress of Japan".

M. W. S. Brewster, solliciteur du Lake Erie & Northern Railway, a nié catégoriquement hier que la compagnie dont il est à l'emploi, serait bientôt absorbée par le C.P.R. A ce démenti on peut ajouter celui du président Muir et de G. M. Bosworth, vice président du Pacifique Canadien; ce dernier a déclaré que cette histoire, d'où qu'elle vienne, était absolument fautive.

Au régime de l'eau.

LA LUTTE ANTIALCOOLIQUE DANS YAMASKA (1911-1913)

Précis historique.

Deuxième phase 1912-1913.

La finale.

En revenant du Conseil de comté

maître Adolphe pouvait se vanter

d'avoir joué un fameux tour à ces

bons habitants en les engageant à

en appeler "à justice". Et il savait!

Devant la Cour d'Appel il ne

savait plus rien et c'est maître Car-

din qui vint à Montréal le 18 dé-

cembre dernier. Bref, la fin est

venue ce matin du vendredi 30 jan-

vier :

Jugement confirmant celui du

juge Bruneau et accordant les frais

à la défense.

Maitre Brousseau triomphe et la

Tempérance.

Province de Québec,

District de St-Hyacinthe.

A VIS PUBLIC est par les présentes donné à

tous les actionnaires de "La Compagnie

d'Imprimerie et Comptabilités de St-Hyacinthe"

corps politique et incorporé, ayant son bureau

d'affaires en la cité de St-Hyacinthe, que l'assem-

blée générale annuelle des actionnaires de la dite

compagnie, tenue au bureau de la compagnie,

au No 70 de la rue Ste-Anne, cité de St-Hyacinthe,

à huit heures de l'après-midi, le 14 FÉVRIER

1914, pour recevoir le rapport des affaires de l'an-

née, faire l'élection des directeurs ou tout autre

chose généralement.

St-Hyacinthe, ce 31 Janvier 1914.

ALBERT JODOIN,

Secrétaire.

NOTES LOCALES

M. L. VERSCHULDEN A ST HYACINTHE.

Les jeunes gens de la paroisse de Notre-Dame du Rosaire donneront mardi, le 10 février, à la salle du Patronage, une soirée dramatique et musicale.

Il ont inscrit à l'affiche : "La Goutte de sang" drame chrétien des premiers siècles de l'Eglise et "La Grammaire" comédie très gaie de Labiche.

On aura de plus l'avantage d'entendre M. le Dr Louis Verschelden, Maître de Chapelle de l'Eglise du Mile-End.

M. Louis Verschelden est un artiste fort goûté du public de Montréal et il le sera certainement de la population de St Hyacinthe. Tous les membres de la Chorale se feront sans doute un devoir de venir l'écouter, et ce sera pour M. Verschelden, un honneur de chanter devant un auditoire capable de l'apprécier.

Les entrées seront remplies par l'orchestre de la Philharmonique.

Ce programme ne manquera pas d'attirer en grand nombre les amateurs de belle musique et de saine représentation. Une assistance nombreuse serait une excellente manière de remercier nos jeunes gens qui ont eu la générosité de sacrifier une partie de leurs amusements d'hiver pour organiser cette soirée au profit des œuvres de leur paroisse.

Les billets sont en vente à la Pharmacie Brodeur et au couvent des R.R. P.P. Dominicains.

— ON DEMANDE des ouvrières pour travailler à la confection des corsets.

The E. T. Corset Company, Ltd.

AURIONS-NOUS DES APACHES ?

St Hyacinthe va-t-il voir se dérouler les scènes d'attaques nocturnes qui constituent le triste privilège des grandes villes où se réfugient les paresseux, les bandits, en quête de moyens d'existence extra légaux ?

Espérons que non et que le fait que nous avons à rapporter restera isolé.

Mercredi vers 11 h. du soir, un musicien, M. J. A. Trinque, s'en retournait après avoir été tenir la partie de cornet à pistons dans un théâtre de la ville.

Il déambulait tranquillement rue Girouard, à la hauteur du Parc Dessaulles, lorsqu'il fut soudain assailli par deux individus qui le sommèrent de leur remettre son argent.

M. Trinque, qui n'a pas froid aux yeux, leur donna, non de l'argent, mais de solides coups de... cornet à pistons qui mirent les malfaiteurs en fuite.

Les apaches doivent être des étrangers à la Cité et ils n'ont pu encore être identifiés.

— MAISON DE PENSION. —

M. A. Champagne, No 65 rue St François, prendra des pensionnaires au repas, à la semaine ou au mois. Bonne table, bonnes chambres, prix raisonnables.

AU CONSEIL DE VILLE.

Le conseil n'a pas siégé vendredi dernier. L'adjudication pour les garde-fous des ponts a été de ce fait ajournée.

— Famille de 3 personnes cherche St-Hyacinthe un logement de 4 pièces avec petit jardin si possible. Ecrire prix et date à laquelle on pourrait entrer aux initiales C. F. au bureau du COURRIER.

LE HOCKEY.

La partie de hockey jouée dimanche entre "L'Aiglon" de la ligue de Maisonneuve et le "Saint-Hyacinthe" s'est terminée par la victoire de notre club local, avec un score de 5 à 2.

— BOUCHERS ET MARCHANDS DE PEaux VERTES qui nous expédient leurs Peaux Vertes de Veaux, Moutons, Suif, Os et Laines en reçoivent les plus hauts prix et en argent comptant. Nous payons le fret, les douanes, etc., avançons l'argent pour acheter, payons rubis sur l'ongle et tenons nos clients au courant des changements dans les prix. Ecrivez-nous.

Grand calendrier 17 pcs x 25 en-voysé gratis à tout boucher ou marchand de peaux qui enverra son adresse.

C. S. PAGE, Hyde Park, Vt., E. U. A.

MARIAGE

Le 27 janvier courant à St Antoine sur le Richelieu, a été célébré le mariage de Mlle Joséphine Cartier, fille de M. Jacques Cartier, avec M. Louis O.C. Mignault, arpenteur-géomètre, de Sherbrooke. Parmi les personnes du dehors, on remarquait M. Jos. O.C. Mignault, père du marié, et M. Alexandre Mignault, de Sherbrooke, Mme et Mlle Prince de Battleford, Sask., Mme Thomas Chalifoux et Mlle Marguerite Taché, de St-Hyacinthe.

Nos meilleurs souhaits aux nouveaux époux.

CINQUANTE ANS DE MARIAGE.

M. et Mme Benjamin Allaire, de St Jérôme, célébraient récemment le cinquantième anniversaire de leur mariage. A cette occasion il y eut grand-messe le matin pour les jubilaires, messe à laquelle les enfants et petits enfants assistaient.

Le soir il y eut réunion de toute la famille, à laquelle les bons souhaits des enfants et petits-enfants furent exprimés dans une adresse dont la lecture fut donnée par une petite fille des héros de la fête.

De nombreux et riches cadeaux furent présentés aux jubilaires. M. Benj. Allaire a 74 ans et son épouse, née Philomène Boivin, 73 ans.

Les jubilaires sont les père et mère de MM. Zotique, Adéard et Zénon Allaire.

— A LOUER. — L'Union Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe a fait l'acquisition de vingt cinq voitures de sûreté qu'elle louera à des prix modérés aux personnes qui pourraient avoir des papiers précieux, des bijoux de valeur, et des argents à mettre à l'abri des voleurs et de l'incendie. Ceux qui désireront louer quelque-une de ces voitures pourront s'adresser à M. J. A. Casavant, le secrétaire trésorier de la société, durant les heures de bureau, à la bâtisse de l'Union Saint-Joseph de St Hyacinthe.

L'Union St-Joseph de St Hyacinthe offre aussi en vente, un coffre-fort (sûr) de bonne grandeur, à bas prix, s'adresser au même.

UNE BAGARRE

Mardi une bagarre a éclaté à St-Jude après une discussion entre les frères Provençal et le nommé Claing, journaliers âgés d'une vingtaine d'années, d'une part, et M. Roux, foreman de chantier, qui a reçu des coups de ses adversaires ou de certains d'entre eux.

Arrêtés mercredi les Provençal et Claing ont comparu le lendemain devant le recorder qui a fixé leur cause au vendredi 6 février. Les accusés ont été mis en liberté sous caution.

— EXAMEN DE LA VUE. —

Durant l'absence du Dr L. A. Beaudry, ses instruments pour l'examen de la vue sont à la disposition de M. E. Lamarche, opticien à son magasin de la rue Cascades. Tel examen de la vue sera fait par MM. E. Lamarche et Arthur Ledoux tous deux gradués de l'Ecole des opticiens de la province de Québec. Ces examens seront faits gratuitement et une attention toute spéciale sera apportée à l'usage des lunettes et des lorgnons pour verres sphériques, cylindriques à deux foyers pour distance éloignée et rapprochée, verres Toric et Kryptok. Notre assortiment étant des plus complets.

E. LAMARCHE,

141 rue Cascades,

St-Hyacinthe

LA SUCCESSION DE M. BOURBEAU.

La présentation des candidates à la charge d'échevin délaissée par M. Bourbeau aura lieu le mardi 3 février de 10 à 11 h. à l'Hôtel-de-Ville. Le vote, s'il est nécessaire aura lieu le mardi 10 février de 9 à 5 h.

C'est M. le Maire Payan qui est président de l'élection.

— ON DEMANDE. — Une servante trouvera de l'emploi immédiatement. Pas de lavage ni repassage. Bons gages.

S'adresser à M. Alexandre Ostiguy, 282 rue Girouard, St-Hyacinthe.

LA CIE GLADU

M. Adéard Gladu a vendu ses intérêts dans la manufacture de biscuits de La Providence à M. Ovide Demers et autres qui continuent les affaires sous le nom actuel de La Cie Gladu & Demers.

SOUMISSIONS POUR LES PONTS.

Des soumissions ont été demandées pour l'établissement de garde-fous métalliques de chaque côté du pont de la Société et de la vieille partie du pont Barsalou. Ils doivent être semblables à la nouvelle partie métallique du pont Barsalou. L'ouvrage devra être terminé le 15 avril et sera payé après son acceptation par le Conseil.

Les soumissions devaient parvenir au conseil pour le 23 janvier.

C'est M. qui a été chargé du travail pour la somme de \$

AVIS.—On demande des argents à emprunter sur des billets de fabrication, par montants de \$500.00 à \$5,000.00.

S'adresser à H. RAYMOND & CIE, 258 rue Girouard. Téléphone 259.

LES CHEMINEAUX

La police a arrêté au cours de la semaine six chemineaux étrangers qui ont été hébergés et restaurés avant d'être... invités à continuer leur route.

DOULOUREUX ACCIDENT

M. Frédéric Beaupré du Village La Providence, a été victime d'un grave accident jeudi matin. Il a eu la main droite coupée par une scieronde à bois de corde. La victime a été immédiatement transportée à l'hôpital St-Charles où on l'a pansé.

L'INSPECTION DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Il y a quinze jours nous réclamions l'inspection des viandes et des étables de laitiers vendant à la ville, abandonnée jadis par le Conseil-de-Ville.

Le Clairon, faisant écho, consacre un long article à l'appui de cette demande à laquelle souscrivent tous nos concitoyens.

C'EST LA FAUTE À MOUSSEAU.

Nous avons annoncé la semaine dernière qu'il y avait un candidat au siège d'échevin délaissé par M. Bourbeau. L'annonce de la démission de celui-ci figurait dans le compte-rendu de la séance du Conseil-de-Ville, lequel ne fut pas inséré par suite du manque de place.

C'est la faute à M.M. Mousseau et consorts qui nous avaient accaparé trois colonnes.

SERVICE SOLENNEL

Le trois février prochain, à huit heures, les Sœurs de la Charité de l'Hôtel Dieu de St-Hyacinthe feront chanter, dans leur église, un service solennel pour le repos de l'âme de M. le chanoine J. B. Dupuy, bienfaiteur de leur Institut.

LE Puits GAZIFÈRE DE ST-BARNABÉ.

On annonce qu'une Société est en voie de formation à Montréal pour l'exploitation du champ gazifère découvert il y a quelques années près de St-Hyacinthe.

Il y a, en effet, à proximité de notre ville une source inépuisable de gaz naturel, susceptible de produire une source d'énergie capable de révolutionner l'industrie dans presque toute la province de Québec.

Les expériences les plus concluantes ont été faites qui démontrent que les puits de gaz naturel de St-Hyacinthe peuvent rivaliser avec les puits les plus fameux de l'Ohio et d'Ontario. Bref, c'est une source extraordinaire de richesse.

On connaissait depuis longtemps dans la région l'existence du gaz naturel; certains formiers en avaient trouvé en creusant des puits pour se procurer de l'eau. Mais, ce ne fut qu'en 1910 qu'un puits de quelque dimension fut creusé et le gaz fut rencontré en très grande quantité à une profondeur de 1860 pieds avec une pression de 426 livres au pouce carré.

Les expérimentations démontrent que la production actuelle du seul puits en opération est de 500,000 pieds cubes par jour. Trois puits de la même dimension que le puits actuel donneraient un rendement de plusieurs millions de pieds cubes de gaz par jour, ce qui permettrait d'alimenter la ville de Montréal, sans oublier la ville de St-Hyacinthe, où le gaz se vend actuellement \$1.20 le 1000 pieds cubes.

MARIAGE DE L'HON. JUGE L. TELLIER.

M. le curé Laporte a célébré lundi matin, dans la chapelle de l'Eglise St-Jean Baptiste de Sherbrooke-Est, le mariage de l'hon. Louis Tellier, de St-Hyacinthe, juge de la Cour Supérieure, à Mme Jules Richard (née Royer) veuve de feu Jules Richard, de son vivant avocat à Sherbrooke.

La cérémonie nuptiale, très "select" a été en même temps tout à fait privée.

M. J. P. Royer, père de Mme Richard, servait de témoin à sa fille, et M. le notaire Ed. Boudreault accompagnait l'hon. juge Tellier.

Les nouveaux époux ont reçu de nombreux et très riches cadeaux parmi lesquels on remarquait tout spécialement un magnifique centre de table en argent, don des juges de la Cour Supérieure de Montréal.

Après la cérémonie, l'hon. juge et Mme Tellier ont pris passage sur le convoi de 9 hrs, du Grand Tronc à destination de Montréal.

L'IMMEUBLE

Les propriétés suivantes ont été vendues à l'enchère samedi dernier. La demeure du Dr Eugène St-Jacques, rue Girouard, à M. A. Amyot pour \$8,000; la pharmacie du Dr Eugène St-Jacques, rue Cascades, à M. Silas T. Ducloux, pour \$11,800.

DEVANT LE RECORDER

Deux vagabonds et un ivrogne ont comparu mardi devant le recorder qui a condamné les deux premiers à 15 jours de prison et le troisième à dix piastres d'amende et les frais.

LA RAQUETTE.

Au programme du club "L'In-épuisable" pour la semaine prochaine : Dimanche 1er février : souper d'habitant; jeudi 5, à 7 h. 45, sortie en raquettes; rassemblement au Parc Dessaulles; samedi 7 et dimanche 8, excursion et carnaval à Sherbrooke.

Il y a du pain sur la planche pour les "infatigables".

MORT DU RÉV. P. EUGÈNE LEFEBVRE

A Sudbury, Ontario, où il était curé depuis 1905, le Rév. Père E. Lefebvre est mort mardi matin à 10 heures, d'une angine de poitrine, après 10 jours seulement de maladie.

Homme de droiture et d'énergie, il avait conquis l'estime universelle. Mais son dévouement l'empêchait de garder des ménagements pour lui-même, et le mal dont il est mort a été causé par le surmenage et le travail sans trêve.

Il était né à St-Ephrem d'Upton le 2 décembre 1854, et ses études classiques terminées à Saint-Hyacinthe, il entra au noviciat des Jésuites en 1876. Il fit des études littéraires et philosophiques à St-Acheul, France, et Stonyhurst, Angleterre, de 1878 à 1882, puis vint enseigner, trois ans durant, au collège Ste Marie. Son ordination eut lieu en 1887, au scolasticat de l'Immaculée Conception, rue Rachel, où il se trouva parmi les tout premiers étudiants.

En 1892, commença sa carrière apostolique qui consista dans le soin d'une petite paroisse, dans des courses incessantes à travers les postes nouvellement fondés du Nouvel Ontario et les "Chantiers". Ainsi, il fut attaché quatre ans à la résidence de Sudbury, cinq ans à celle de Massey, quatre ans encore à Châteaufort, visitant en même temps les missions environnantes.

Il fut nommé enfin supérieur et curé à Sudbury, où depuis 1905, il vivait entouré de la confiance et de l'estime bien méritées de ses paroissiens. Avant de mourir, il eut la consolation de voir réaliser un de ses rêves les plus chers dans la fondation du nouveau collège de Sudbury, et c'est lui qui avait été chargé d'en diriger les travaux de construction.

DECES

Vendredi 30 janvier, à midi, est décédé en notre ville M. le notaire J. O. Guertin, autrefois employé au trésor municipal.

Le défunt était âgé de 77 ans. Il laisse une veuve, cinq enfants et plusieurs petits enfants.

— Nos respectueuses sympathies sont acquies à M. Arthur Tellier, fils de l'honorable juge Tellier, cruellement éprouvé par la mort de sa jeune femme, Madame Tellier, née Isabelle Quesnel, de Montréal. Elle n'était âgée que de 27 ans et est décédée à St-Hyacinthe, le 28 janvier, après sept mois de mariage.

LIVRES NOUVEAUX.

Le P. LÉON, par le chanoine THIRIET.—Un beau vol. in-12 avec portrait, 2 fr. 50. — (P. Lethielloux, Editeur, 10, rue Cassette, Paris 6e).

Elle est vraiment belle la vie de ce prédicateur qui a commencé comme un ange, qui a vécu comme un apôtre, et qui est mort comme un martyr.

Ce livre est un livre trois fois délicieux : par son sujet, par la manière dont il est traité, par son auteur. Après avoir lu ces pages si justes dans leur contenu, si chaudes dans leur inspiration, si sages dans leur critique, si finement ciselées dans leur style, en pensant qu'elles vont fixer l'opinion publique sur la mémoire du P. Léon et lui faire ici-bas sa popularité posthume, le lecteur trouvera quelque chose d'inattendu et de plus littéral au sens, qui renferme la première des béatitudes : "Bienheureux les vrais pauvres, ils posséderont la terre".

Le cher défunt sera connu, admiré et aimé de tout l'univers catholique pour peu que le beau livre du P. Thiriet ait autant de lecteurs qu'il en mérite !

CORRESPONDANCE DE LOUIS VEUILLOT.

Tome IX. Un vol. in-8. Prix 6.00. — P. Lethielloux, Editeur, 22 rue Cassette, Paris (6e).

Le succès obtenu par le tome VII de la "Correspondance de Louis Veuillot", nous dispense de recommander ce nouveau volume.

Les lettres qu'il contient, la plupart inédites et quelques-unes recueillies dans les revues ou les journaux qui en avaient la primeur, nous conduisent de l'année 1848 à 1859.

On y trouvera notamment la fin de sa correspondance avec sa femme "la douce Mathilde", qu'il perdit en 1852, et avec le baron de Dumast; on y aura la révélation de sa spiritualité et respectueuse amitié pour Madame Thayer. Toute une série de lettres à son frère, que celui-ci avait voulu réserver jusqu'à l'apparition de la Vie, retracent, au jour le jour, un des principaux voyages de l'écrivain catholique à Rome.

Les autres lettres adressées à des intimes, à des évêques, à des personnalités du monde politique ou littéraire, contribuent à éclairer sous divers aspects, la physionomie du grand journaliste.



Augmentez vos bénéfices de Laiterie

en procurant à vos animaux les quartiers les plus confortables qui puissent se construire. Soyez votre propre inspecteur de laiterie, et assurez à vos produits une pureté absolue en construisant une étable d'un matériel, qui soit une garantie de conditions sanitaires, et qui vous soit en même temps des plus économiques.

Construisez avec du béton

C'est le matériel le plus économique pour la construction des bâtiments de la ferme, parce qu'il n'y a aucune réparation à y faire, ils ne s'usent jamais et ne nécessitent aucune peinture. Les laiteries en béton sont propres et sanitaires. Les animaux y trouvent, en hiver, la chaleur et le confort, ce qui est de nature à augmenter la quantité et la qualité du lait. Que vous construisiez une étable, un silo, ou tout autre bâtiment sur votre ferme, employez le béton, c'est le matériel le moins coûteux.

"Ce que le cultivateur peut faire avec le béton," voilà le titre d'une magnifique brochure illustrée, gratuite, qui vous donnera une foule de détails précieux sur les bâtiments en béton pour la ferme, et vous indiquera comment les construire pour économiser de l'argent.

Bureau d'Informations pour le Cultivateur

Canada Cement Company Limited

528 Edifice Herald

Montréal



LES PILLES M. GALE POUR LES ROGNONS

GRATIS! Echantillons à tous HOMMES et FEMMES souffrant de MAUX de REINS, d'ETOMAC, de FOIE ou de MAL de DOS, sur réception de ce coupon.

Nom _____

Adresse _____



LES PILLES M. GALE POUR LES ROGNONS

Guérissent Hommes et Femmes de toutes MALADIES des REINS, du FOIE, de l'ETOMAC, et du MAL de DOS. Effet rapide.

50c. la boîte, 6 boîtes, \$2.50.

Si vous souffrez de l'un des symptômes ci-dessus, écrivez-nous.

211 WINGATE CHERMIL CO. LTD. MONTREAL

**JEUNES GENS, PRENEZ SOIN DE VOUS-MEMES ET
SOYEZ FIERES DE VOS FORCES**

LES PILULES MORO

VOUS LES CONSERVERONT

Le jeune homme qui débute dans la vie doit s'attendre à rencontrer sur son chemin des difficultés de toute sorte. La vie intense d'aujourd'hui, l'activité fébrile qui règne dans toutes les sphères, tout cela est de nature à hérisser la vie des plus grandes difficultés.

Pour suivre le progrès, il faut savoir aller toujours plus vite en faisant mieux. De là l'intensité continuelle de la vie qui absorbe tout particulièrement la génération qui commence à s'affirmer.

Pour résister à ce labeur continu qui exige une plus forte dépense d'énergie et une tension d'esprit, il faut donc une nourriture plus substantielle et qui soit en quelque sorte un aliment pour reconforter les nerfs et les muscles.

L'énergie qui se dépense continuellement, surtout chez un jeune homme actif, doit trouver une source de ravitaillement. Partant de ce principe, il s'est commis et il se commet encore de nos jours de graves erreurs au sujet de l'emploi de certaines médecines liquides qui abusent du qualificatif de tonique.

Si tous les jeunes gens étaient bien persuadés des dangers de tels prétendus remèdes, nous en verrions moins qui se laissent affaiblir et qui sont réellement souffrants et malheureux.

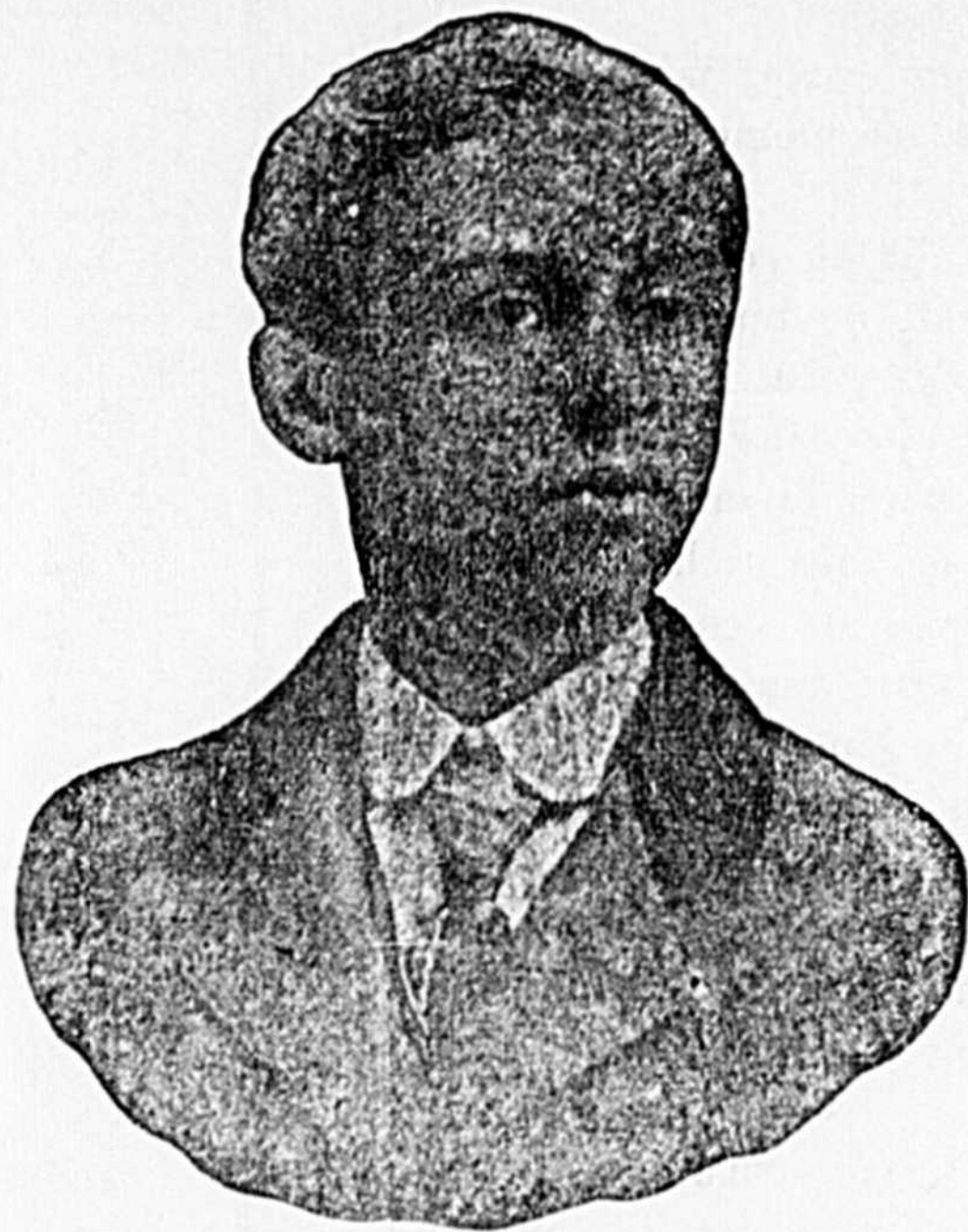
Disons encore une fois que le seul remède pour un homme, le seul tonique qui puisse réellement lui profiter, ce sont les Pilules Moro.

"Après ma sortie de l'école, je me mis à l'ouvrage et je constatai bientôt que mes forces diminuaient d'une manière inquiétante. Bien que n'éprouvant aucune douleur particulière, je me sentais toujours fatigué. Un affaiblissement général s'était emparé de toute ma personne; j'avais peine à me supporter. J'en étais rendu à mépriser tous les amusements; j'éprouvais un dégoût général. Le soir, je sentais le besoin de dormir, cependant je passais souvent mes nuits sans sommeil. Mes parents s'alarmèrent de mon état.

Consultations gratuites. — Venez voir les médecins de la Compagnie Médicale Moro ou écrivez-leur; leurs consultations vous aideront. Ces médecins sont à la disposition des hommes malades tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, les mardi et samedi, et jusqu'à 6 heures les autres jours. Il n'y a absolument rien à payer pour ces consultations.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2,50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées: COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272 rue rue Saint-Denis, Montréal.

Les Pilules Moro sont une spécialité pour les hommes.



M. ROSARIO DEMERS,
122 rue St-Ferdinand, Montréal.

Ayant beaucoup entendu parler des Pilules Moro, ceux de ma famille qui s'intéressaient tout spécialement à moi me conseillèrent fortement d'essayer ce remède. Je n'hésitai pas un seul instant à suivre ce conseil et je m'en félicite aujourd'hui plus que jamais. Les Pilules Moro, en quelques semaines, ont fait de moi un homme nouveau. Je n'ai même pas eu à abandonner mon travail, j'ai senti les forces me revenir immédiatement. Maintenant que je suis bien portant et toujours enjoué, je tiens à déclarer ici que les Pilules Moro m'ont fait beaucoup de bien, que je leur dois mon rétablissement. — ROSARIO DEMERS, 122 rue Saint-Ferdinand, Montréal.

SUR LES ETUDES CLASSIQUES

(Suite de la 1ère page)

au collège parce que l'âge de l'adolescence ou du collégien et le degré de développement de ses facultés intellectuelles sont incompatibles avec une assimilation sérieuse et durable de ces matières spéciales qui devront faire le sujet de son attention quand ses facultés auront pris cette tournure qui ne s'acquiert qu'avec un peu d'expérience de la vie. Mais cela ne veut pas dire que pendant huit années un jeune homme ne soit propre à recevoir que des notions qui n'ont d'autre but que l'éveil ou la mise en œuvre de ses facultés et la gymnastique quotidienne de son intelligence. Au contraire je suis sûr que vous êtes convaincu comme plusieurs de mes anciens professeurs l'étaient eux-mêmes, que, sans nuire à cette calligraphie indispensable du latin et du grec, le cerveau de l'enfant ou s'éveille en premier lieu cette faculté si importante qu'on appelle la mémoire, peut emmagasiner et pour toujours des connaissances non seulement utiles mais de première nécessité qu'il pourra lui-même, plus tard, approfondir même s'il n'a pas le loisir de faire des études additionnelles mais simplement en consultant ce petit tableau qu'il a dans sa tête et sur lequel le professeur aura écrit d'une façon indélébile des principes, des maximes, des faits, des jugements, des tournures d'esprit ou de langage, des leçons de patriotisme bien compris et d'indépendance bien appliquée, des formules de tolérance et de justice, des photographies de notre histoire et des résumés fidèles de nos droits et de nos privilèges, de nos libertés et de leurs origines et aussi de nos devoirs et de nos obligations.

Il y a un peu de place, dites-vous, dans la tête d'un enfant. Raison de plus alors pour bien choisir ce que l'on y fera entrer et, quant à moi, je serais prêt s'il s'agissait de mon fils, à sacrifier l'enseignement de quelques dialogues des morts, saporifiquement racontés en grec par Lucien, pour une explication prolongée de l'Acte de Québec; j'abandonnerais volontiers quelques aventures galantes de Tite-Live pour un tout petit traité sur l'Union des Deux Canadas et, si cela faisait dormir les écoliers autant que les conversations grecques des dandys au fond des enfers, au lieu de leur faire copier cinq pages de dictionnaire latin, je leur donnerais pour pénitence de transcrire l'Acte de la Confédération.

Vous allez me répondre immédiatement que toutes ces notions dont je parle plus haut sont enseignées dans nos collèges classiques. Pour quelques-uns de nos collègues vous avez raison; pour quelques autres je suis en position de vous dire que vous êtes mal renseigné. De plus j'ajouterais que, dans plusieurs collèges, il y a des professeurs qui individuellement ont fait part à leurs élèves, lesquels se sont trouvés à ce point de vue sur un pied de supériorité comparative aux autres élèves qui les ont précédés ou suivis et qui n'ont pas eu l'avantage d'avoir pour maîtres des personnes d'une égale valeur. C'est ainsi qu'en matière d'histoire du Canada ceux qui ont étudié sous l'abbé Groulx, l'abbé Courchesne, le Révérend Père H. Lalonde, et peut-être quelques autres, n'ont pas eu le désavantage de voir l'histoire du Canada se terminer en 1837 et ont pu recueillir des notions sur l'Union et la Confédération aussi complètes et

aussi précises que celles que nos manuels nous donnent quand il s'agit de sujets d'une importance aussi capitale que les expéditions et les habitudes de Kondiaronk ou le flair incomparablement développé de la chienne Pilote qui sentait les Iroquois à une lieue à la ronde.

Mais règle générale l'histoire du Canada est mal enseignée dans notre pays et je ne crois pas que ce soit révolutionnaire que de suggérer que cette matière, considérée comme secondaire, devienne une matière de première importance et qu'on l'enseigne depuis les éléments latins jusqu'en philosophie, inclusivement. De cette façon, aux jours de fêtes nationales, comme aux heures de revendication, il nous sera permis d'entendre autre chose que des discours creux et vides de sens où les phrases à tiroir et les abus des mots liberté, privilèges, prérogatives remplacent mal des indications saines et précises des véritables sources de nos droits qui guideraient mieux le peuple et le réjouiraient autant.

Lorsque vous dites qu'au collège le programme des études classiques doit être fait plutôt pour ceux qui doivent finir le cours que pour ceux qui doivent l'abandonner, je ne prétends pas autre chose et c'est un des points sur lesquels je me suis permis de différer d'opinion avec le juge Monnet, tout en respectant la sienne. Je crois qu'il serait facile, sans faire de grands changements, de contenir tout le monde en faisant une répartition de matières qui pourrait aider l'élève qui doit s'en aller après quelques années, sans nuire à celui qui doit compléter son cours.

Lorsque vous dites qu'au collège j'étais roublard, un peu paresseux, lisant Bossuet dans le livre de mon voisin, que je sortais pendant la classe d'anglais et même des murs du collège, vous me forcez, mon cher ami, à faire en public une confession complète dont je n'ai pas honte et que je suis même content de faire, si cela a pu aider à l'argumentation serrée de votre article.

Seulement vous m'obligerez à dire que ceux qui sont restés à la classe d'anglais quand je m'en suis absenté n'en connaissent pas plus long que moi en cette matière quand ils sont sortis du collège et c'est probablement dû au fait que l'anglais que l'on obtient en traduisant directement dans cette langue Tacite, l'auteur le plus obscur et le plus difficile de la collection latine est un anglais qui se comprend très mal chez Morgan, à la Chambre des Communes et même dans le diocèse de Mgr Fallon.

C'est pourquoi mon père, qui est

un homme pratique, a cru devoir y faire ajouter à mon profit un bagage additionnel d'anglais ordinaire que j'ai trouvé sur les rives de la Nouvelle-Ecosse, ce qui m'a permis un jour, aidé d'un peu d'esprit d'indépendance qui n'est pas encore détruit, et que je vous souhaite d'acquiescer, de revendiquer en anglais pour ma race et mes coreligionnaires certains droits et certaines libertés que je croyais lésés, action que j'ai toujours considérée comme très naturelle et très ordinaire mais que votre article semble porter aux nues, probablement parce que cet acte d'indépendance s'est accompli au beau milieu d'une période de compromis classiques.

Lorsque vous prétendez que je suis "le type achevé que peut produire un cours classique" le moins que je puisse dire c'est que vous exagérez comme un Marseillais et si je n'avais pas été roublard, paresseux, revêche à l'étude de l'anglais et lisant Bossuet dans le livre de mon voisin, zûze un peu, mon bon, ce que vous auriez dit de moi!

Lorsque vous me dites que si j'étais parti du collège sans faire mon cours classique complet, aujourd'hui je vendrais probablement des épices, je dois confesser qu'il n'y a rien d'odieux là-dedans. Il n'y a pas de sot métier, il n'y a que de sottes gens. Et puis quand on vend des épices, on a occasion de rencontrer les anciens confrères qui sont gurgons de cafés et toute la lyre des bacheliers "végétariens".

Maintenant, mon cher ami, pour qu'il se dégage de ceci une leçon qui vous soit salutaire: au commencement de cette nouvelle année, prenez donc la résolution de vous renseigner avant d'écrire et de signer après avoir écrit.

Allons, un bon mouvement, soyez brave comme César et Pompée.

Paul-Emile LAMARCHE,
Député de Nicolet.



CONTRAT DE LA MALLE

Des soumissions cachetées, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi le 6 Mars 1914 pour le transport des malles de Sa Majesté, en vertu d'un contrat projeté, pour quatre années (soit par semaine, aller et retour, sur St-Hyacinthe No. 1 et Service de Livraison Rurale à partir du bon plaisir du Ministre des Postes.

On veut prendre connaissance d'avis imprimés contenant d'autres renseignements relatifs aux conditions du contrat projeté et se procurer des formulaires de soumission, en s'adressant au bureau de poste de St-Hyacinthe ou au bureau de l'inspecteur des Postes à Montréal.

V. GAUDET,
P. O. I.

Ministère des Postes,
Division du service des malles,
Ottawa, 17 Jan. 1914

Téléphone : Bureau, No 200
Résidence, No 308

Taché & Jodoin

NOTAIRES

ASSURANCES CONTRE LE FEU

BUREAU : 68 RUE STE-ANNE

(Bâtisse du "Courrier")

J. de L. TACHÉ. ALBERT JODOIN

Le "Poulailler Canadien"

ŒUFS A VENDRE

Nous gardons les deux races les plus recommandées par les éleveurs pour les œufs et la chair

La race "PLYMOUTH ROCK" barrée

"RHODE ISLAND" rouge

PRIX POUR LES ŒUFS

\$1.20 LA DOZ. \$5.00 POUR 5 DOZ.

\$8.00 POUR 10 DOZ.

HENRI TACHÉ,

ST-HYACINTHE, P. Q.

(TERRE VOISINE DE L'ÉCOLE DE LAITIÈRE)

EMILE SOLIS

Libraire en gros et en détail.

Rue Cascades, ST-HYACINTHE.

Assortiment complet de TAPISSERIES, ARTICLES DE BUREAU, FOURNITURES CLASSIQUES, LIVRES, OBJETS DE PIÈTE et de FANTAISIE, etc.

Huile d'olive pour

Sanctuaire.

Livres de récompense.

Une visite est sollicitée.

COURS—ET—LEÇONS

G. BERGERRE-BATAVOIE

(Professeur diplômé de l'Université de Paris)

Année Scolaire 1913-1914

Cours préparatoires aux classes du Séminaire et des Ecoles de Commerce.

COURS PRATIQUES DE LANGUE ANGLAISE

(Correspondance et Conversation)

Cours spécial de préparation aux Ecoles de pharmacie et de chirurgie-dentaire :

N. B. — LES COURS SE COMPOSENT DE 4 ELEVES AU PLUS.

S'ADRESSER :

MAISON AUG. LARIVIERE,

80 RUE WILLIAM

Téléph. 42

LA PROVINCIALE

— DU CANADA —

ASSURANCE

**CONTRE LE FEU, SUR LA VIE, LES ACCIDENTS
ET LA MALADIE.**

Bureau-Chef : MONTREAL — 211, rue McGill

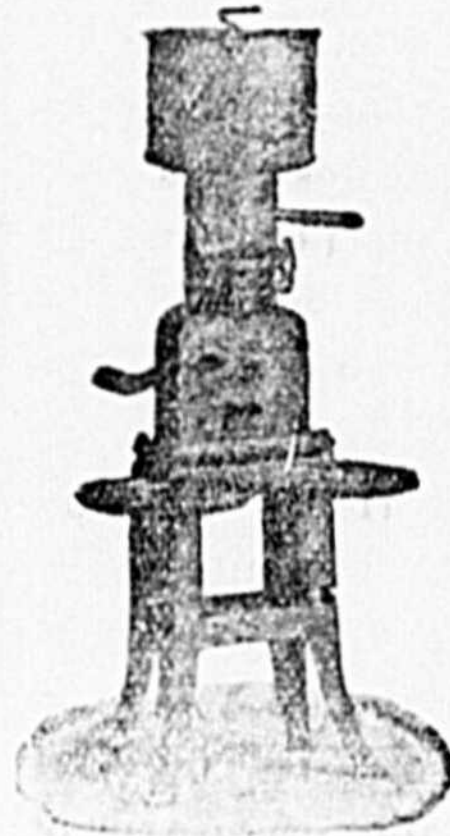
A. JODOIN, N. P. — ST-HYACINTHE.

Agent pour la ville de St-Hyacinthe

E. GELINAS, — ST-HYACINTHE.

Agent pour le district de St-Hyacinthe

LE SEPARATEUR "DOMO" LE MEILLEUR, LE MOINS CHER AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.



PRIX DÉTAILLÉ :			
Nos.	CAPACITÉ.	POUR JUSQU'À.	Prix
B	110 lbs.	2 vaches, sans bano	\$15.00
O	150 "	5 "	20.00
1	200 "	8 " avec bano	30.00
2	280 "	10 "	35.00
3	450 "	15 "	50.00
4	660 "	25 "	65.00

CATALOGUE ET LISTE DE PRIX SUR DEMANDE.

S'adresser à

LES SEPARATEURS "DOMOS"

EDIFICE DU "COURRIER",

ST-HYACINTHE

CANADIEN PACIFIQUE A ST-HYACINTHE

1er JUIN 1913

HORAIRE

Sujet à changement sans avis préalable heures des départs et des arrivées non garanties.

DÉPARTS DE ST-HYACINTHE

Gare du C. P. R.

Tous les jours, le dimanche excepté.

8.25 A. M., Pour Farnham, Bedford, Stanbridge, St. Jean, Windsor Mills, Foster, Magog, Sherbrooke, Cowansville, Richmond, Newport, Portland, Concord, Manchester, Lowell, Boston et la Nouvelle Angleterre.

11.40 A. M., Pour St. Simon, St. Hugues, St. Guillaume et les stations intermédiaires.

3.05 P. M., Pour Farnham, Bedford, Stanbridge, St. Jean, Toronto, Détroit, Chicago, Duluth, St. Paul, Minneapolis, Winnipeg, Vancouver, Foster, Magog, Sherbrooke, St. Jean, N. B., Halifax, N.S., Newport, Waterloo, Knowlton, Concord, Manchester, Lowell, Boston Springfield, Portland, et la Nouvelle-Angleterre.

7.25 P. M., Pour St-Simon, St-Hugues, St-Guillaume et les Stations Intermédiaires.

ARRIVÉES A ST-HYACINTHE

Gare du C. P. R.

Tous les jours, dimanches exceptés.

8.25 A. M., De St-Guillaume, St-Hugues, St-Simon et les Stations Intermédiaires.

11.40 A. M., De Stanbridge, Bedford, Farnham, Sherbrooke, Magog, Knowlton, Drummondville, Windsor Mills, Waterloo, St-Jean, N. B., Halifax, N. S., Cowansville, Newport, Portland, Springfield, Boston, Lowell, Manchester, Concord, Duluth, Minneapolis, St-Paul, etc.

3.05 P. M., De St-Guillaume, St-Hugues et les Stations Intermédiaires.

7.25 P. M., De Stanbridge, Bedford, Ottawa, Montréal, Farnham, St-Jean, Foster, Magog, Sherbrooke, etc.

MONTREAL

Départ de Montréal pour l'Ouest

Gare Windsor 9.45 a. m., et 9.45 p. m.

Pour billets et renseignements s'adresser à

L. BARCELOUX,

Agent des Billets.

R. E. CODERRE,

Agent pour la Ville.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM HORAIRE DES TRAINS

ALLANT À L'EST

8.33 A. M. — Tous les jours pour St-Hilaire, Acton Vale, Richmond. (Excepté le dimanche) pour Victoriaville, Lévis et Québec.

9.05 A. M. — Tous les jours pour Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston, Portland. (Excepté le dimanche) pour Victoriaville, Lévis et Québec.

5.38 P. M. — Tous les jours, (excepté le dimanche), pour Acton Vale, Richmond, Victoriaville, Québec, Sherbrooke, Island Pond.

9.30 P. M. — Tous les jours pour Acton Vale, Richmond, Victoriaville, Québec, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston, Portland.

3.15 P. M. — Venant de Montréal et gares intermédiaires, samedi seulement.

1.20 Venant de Montréal et gares intermédiaires, tous les jours.

ALLANT À L'OUEST

5.21 A. M. — Tous les jours pour St-Hilaire, Belœil, St-Lambert et Montréal.

7.30 A. M. — Tous les jours (excepté le dimanche), pour St-Hilaire, Belœil, St-Lambert et Montréal.

11.43 A. M. — Tous les jours (excepté le dimanche), pour St-Hilaire, Belœil, St-Lambert et Montréal.

5.00 P. M. — Tous les jours pour St-Lambert et Montréal seulement.

5.47 P. M. — Tous les jours pour Ste-Madeleine, Belœil, St-Lambert et Montréal.

8.00 P. M. — Allant à Montréal et gares intermédiaires, dimanche seulement.

2.31 P. M. — Tous les jours (dimanche excepté) Ste-Madeleine, Belœil, St-Lambert, Montréal.

F. C. BOUVET, Agent,

St-Hyacinthe, Que.

CHEMIN DE FER DU

Quebec Montreal & Southern

Horaires du train corrigés au

28 sept. 1913

Tous les jours dimanches exceptés

VENANT DU SUD, ALLANT AU NORD

ARR. À 8.20 a. m.

" 3.15 p. m. DÉPART À

8.40 a. m. — Pour St-Jules, St-Al

5.05 p. m. — Sorel, et Stations

intermédiaires.

VENANT DU NORD, ALLANT AU SUD

ARR. À 8.10 a. m.

" 5.15 p. m. DÉPART À

10.00 a. m. — Pour Saint-

5.40 p. m. — D. m. s. e.,

Rougemont, Ste-Angèle,

Iberville, Sabrevois,

Henryville, et pour tous

les points de la Nouvelle

Angleterre par le che-

min de Fer Rutland.

Central Vermont ou

Canadien Pacifique.

N. J. FERGUSON,

Agent Général des Passages,

MONTREAL.

L. J. BOURBEAU, Agent Local

Tel. 28

Le Courrier de Saint-Hyacinthe

Journal Hebdomadaire

est imprimé et publié, en la Cité de St-Hyacinthe,

rue Ste-Anne, No 70, par J. de L. TACHÉ

et publié en la dite Cité, de St-Hyacinthe.

ABONNEMENT

\$1.00 par an, Canada et Etats-Unis.

L'abonnement date du 1er et du 15 de chaque

mois. Pour l'année 1914 le prix est de \$1.00

LES PREVOYANTS DU CANADA

ASSURANCE FONDS DE PENSION

Capital Autorisé : \$500,000. Actif du Fonds de Pension, le 30 septembre 1913 : \$384,936.39

PROGRESSION DE LA COMPAGNIE AU 30 SEPTEMBRE 1913

	Sections	Sociétaires	Pensions	Actif
1909	45	1,880	5,205	\$ 16,461.94
1910	149	8,540	19,269	70,217.94
1911	224	14,225	30,910	170,670.50
1912	294	19,325	39,217	284,355.84
30 Sept. 1913	393	23,189	45,007	384,936.39

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposent Les Prévoyants du Canada, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.